

Le Président directeur général

**Décision n°2022/42 /PDG**  
Portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,  
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,  
Vu le décret du 10 novembre 2021 portant renouvellement du Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction régionale Bretagne**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Hugues LAPRIE	Directeur régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement, engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale</li> <li>- Certifier toute pièce de dépense et de recette</li> <li>- Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement</li> <li>- Signer les conventions et marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle</li> </ul>
Philippe GOURIOU	Directeur régional adjoint	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au titre des crédits d'intervention, signer et engager juridiquement les décisions ou conventions attributives d'aides</li> <li>- Liquider et ordonnancer les aides</li> <li>- Signer les correspondances ou documents relevant de la direction hors courrier parlementaire</li> <li>- Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôles.</li> </ul>
Laurent DAUNAY	Chef du service contrôles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement, engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale</li> <li>- Au titre des crédits d'intervention, signer et engager juridiquement les décisions ou conventions attributives d'aides</li> <li>- Certifier toute pièce de dépense et de recette</li> <li>- Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement</li> </ul> <p><i>Dans son domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signer les correspondances ou documents relevant de la DR à l'exclusion du courrier parlementaire</li> </ul>
Morgane LECOMMANDOUX	Cheffe du service administratif et financier de la Direction régionale des Pays de Loire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement, engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale</li> <li>- Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement</li> <li>- Certifier toute pièce de dépense et de recette</li> </ul> <p><i>Dans son domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signer les correspondances ou documents relevant de la DR à l'exclusion du courrier parlementaire</li> </ul>

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Maryvonne PRUVOT-LAIRY	Cheffe de service adjointe du service de gestion des aides	- Liquider et ordonnancer les aides <i>Dans son domaine de compétence :</i> - Signer les correspondances ou documents relevant de la DR à l'exclusion du courrier parlementaire
Jean-Michel LE BLANC	Chef de service adjoint du service contrôles	- Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement <i>Dans son domaine de compétence :</i> - Signer les correspondances ou documents relevant de la DR à l'exclusion du courrier parlementaire

**Article 2** : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction régionale Bretagne**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Hugues LAPRIE	Directeur régional	- Signer les correspondances ou documents relevant de la direction hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire
Philippe GOURIOU	Directeur régional adjoint	- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire <i>En cas d'empêchement du Directeur régional :</i> - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction hors courrier parlementaire
Laurent DAUNAY	Chef du service contrôles	<i>Dans leur domaine de compétence :</i> - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire
Morgane LECOMMANDOUX	Cheffe du service administratif et financier de la Direction régionale Pays de Loire	<i>En cas d'empêchement du Directeur régional et du Directeur régional adjoint :</i> - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction hors courrier parlementaire
Maryvonne PRUVOT-LAIRY	Cheffe de service adjointe du service de gestion des aides	<i>Dans leur domaine de compétence :</i> - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire
Jean-Michel LE BLANC	Chef de secteur - Service des contrôles	<i>En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint et du supérieur hiérarchique direct :</i> - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction hors courrier parlementaire
Alain VIEL	Chef de secteur - Service des contrôles	<i>En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint et du supérieur hiérarchique direct et dans son domaine de compétence :</i> - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction hors courrier parlementaire

**Article 3** : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.  
Elle prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin Officiel du ministère en charge de l'agriculture.

Fait à Limoges,  
Le **03 FEV. 2022**

Le Président directeur général



Stéphane LE MOING

M. le Président Directeur Général (original)

Ampliation :

M. l'Agent Comptable

Copies :

M. Hugues LAPRIE

M. Philippe GOURIOU

M. Laurent DAUNAY

Mme Maryvonne PRUVOT-LAIRY

Mme Morgane LECOMMANDOUX

M. Jean-Michel LE BLANC

M. Alain VIEL

DRH

DFJL